

# CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente régissent les contrats conclus entre la Société *L'Echappée Belle* et sa Clientèle dans le cadre des voyages ou des séjours touristiques qui sont réalisés en son nom tant en France qu'à l'étranger

## I PRIX

Nos prix sont établis sur la base des conditions économiques connues lors de la confection du catalogue. Ils sont susceptibles d'être révisés en cas de variation importante des tarifs des transporteurs, du prix des carburants, du cours des changes ou de toute prestation de services.

En cas de révision du prix, un décompte justificatif est adressé au client. Dans cette éventualité, si l'augmentation du prix total du forfait excède 10%, le client peut soit annuler son voyage, soit accepter la modification proposée.

## II RESERVATION ET MODALITES DE PAIEMENT

La réservation est subordonnée au versement d'un acompte égal à 30% du prix du Forfait, le solde devant impérativement parvenir au plus tard 21 Jours avant le départ contre remise des documents de voyage, sauf dans le cas d'un voyage comportant une prestation spectacle pour lesquels ce délai est porté à 30 Jours.

Conformément à la loi du 31 Décembre 1992 relative au délai de paiement entre Entreprise, lorsque le client est une Entreprise, des intérêts de retard seront dus s'il ne s'acquitte pas du solde du prix au plus tard dans un délai de 15 Jours après remise des documents de voyage.

Le taux applicable à ces pénalités est égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal publié au J.O.

Il n'est pas accordé d'escompte en cas de paiement anticipé.

## III ANNULATION

a/ La Société *L'Echappée Belle* est en droit d'annuler le voyage :

- Lorsqu'elle est en présence de circonstances de force majeures
- En cas de faute du client (défaut de paiement ou autre)
- Lorsque le nombre de participants est inférieur à celui fixé par le contrat

b/ En cas d'annulation du fait du client, la Société *L'Echappée Belle* retient en dédommagement des frais engagés :

Si l'annulation intervient :

- Plus de 120 Jours avant le départ : 30% du montant total du forfait
- Entre 119 et 90 Jours avant le départ : 50 % du montant total du forfait
- Entre 89 et 60 Jours avant le départ : 75% du montant total du forfait
- A moins de 59 Jours avant le départ : 100% du montant total du forfait

- Le prix du voyage n'est en aucun cas remboursé au participant qui, pour une raison quelconque ne se présente pas aux heures et lieu de départ mentionné sur le document de voyage, ou qui verrait son voyage interrompu ou abrégé de son fait (Défaut de présentation aux autorités de police ou de douanes des documents nécessaires pour un séjour à l'étranger)

- Lorsque un voyage comprenant une prestation spectacle est annulé par le client moins de 30 Jours avant le départ, le montant de cette prestation n'est pas restitué par l'organisme de spectacle, et n'est donc pas remboursable par la Société *L'Echappée Belle*

## IV ASSURANCES

a/ Conformément au point C de l'article 4 de la loi du 13 Juillet 1992, la Société *L'Echappée Belle* bénéficie de la Garantie Professionnelle de la Compagnie Hiscox France et de la Garantie Financière de ***L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME***

b/ Au moment de la réservation, le client a la faculté de souscrire un contrat d'assurance annulation et/ou rapatriement. Lorsque de tels contrats sont souscrits par le client, les documents correspondants lui sont remis avec les documents de voyage.

## V CESSION DU CONTRAT

Le client peut céder son contrat à un cessionnaire remplissant les mêmes conditions que lui, pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que le contrat n'a pas pris effet. Le cédant est tenu d'informer la société

*Une Fenêtre Ouverte sur le Monde*

Agence **L'Echappée Belle** SARL au capital de 7 622,45 €. Siège Social : 38 Rue Lorraine 78 200 Mantes la Jolie  
 Immatriculation Atout France n° IM 027 12 0003 – Garantie Financière APS : 6 Rue Villaret de Joyeuse 75017 Paris –  
 Responsabilité Civile Professionnelle Hiscox France : 19 Rue Louis Le Grand 75002 Paris – APE 633Z – SIRET :  
 41208414700054 – RCS Versailles.



*L'Echappée Belle* de sa décision au plus tard 7 Jours avant le début du voyage, ce délai est porté à 15 Jours lorsqu'il s'agit d'une croisière.

Le changement de nom d'un ou plusieurs passagers entraîne obligatoirement les frais Cf. conditions de frais de modifications en fonction de la Compagnie aérienne

*L'Echappée Belle* devra être avisé par écrit du changement de nom et ceci avant la présentation du client à l'aéroport de convocation. Aucune modification de nom ne pourra être acceptée directement à l'aéroport.

Aucun changement de nom n'est possible sur les forfaits comportant une ou des prestation(s) vol(s) domestique(s) à destination.

#### VI DUREE DU VOYAGE

Nos prix sont calculés sur un nombre de nuitées et non de journées. Vous pourrez donc être privés de toute ou partie des premiers et derniers jours de séjour à l'arrivée ou au départ, soit en raison des horaires d'avion, soit en raison des usages de l'hôtellerie internationale en matière de mise à disposition des chambres, sans pour autant, avoir droit à un dédommagement.

#### VII MODIFICATION DU CONTRAT - RECLAMATIONS

a/ En cas de modification de l'un des éléments essentiels du voyage avant le départ, la *L'Echappée Belle* en avise le client par lettre recommandée. Dans cette éventualité, le client peut :

- Soit annuler son voyage contre remboursement des sommes versées sans facturation de frais
- Soit accepter la modification proposée. Dans ce cas le contrat fait l'objet d'un avenant précisant les modifications qui y sont apportées

b/ En cas d'impossibilité pour la société *L'Echappée Belle* après le départ de fournir une part prépondérante des prestations stipulées au contrat, elle propose des prestations de remplacement au client. Si elle ne peut fournir de prestations de remplacement ou en cas de refus de client, la société *L'Echappée Belle* assure le retour du client au lieu de départ, ou tout autre lieu accepté par les deux parties.

c/ En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat, le client peut adresser une réclamation à la société *L'Echappée Belle* par lettre recommandée, à l'adresse indiquée sur les documents de voyage. Cette réclamation doit être envoyée dans le mois qui suit selon le cas, la date où le voyage aurait dû être effectué, ou la date du retour. -

En cas de litige le tribunal de Commerce de Versailles est seul compétent à instruire le dossier.

#### VIII RESPONSABILITE

La société *L'Echappée Belle* répond à l'égard de ses clients de son propre fait, ainsi que de celui des prestataires des services qui contribuent à l'exécution du voyage ou du séjour, sauf en cas de force majeure ou de cas fortuit, et se conforme aux lois et règlements nationaux et conventions internationales en vigueur.

#### IX FORMALITES DE VOYAGES

Les voyageurs qui se rendent à l'étranger doivent être munis des pièces d'identité et autorisations diverses, en cours de validité, exigées par les autorités des différents pays où se déroule le voyage. Les voyageurs doivent se soumettre aux formalités et exigences sanitaires liées à la COVID-19 de la destination ou de la compagnie aérienne pouvant intervenir jusqu'au départ. La Société *L'Echappée Belle* leur précise les documents qui leur seront nécessaires. Elle ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences de l'inobservation, par les voyageurs, des règlements douaniers, de police ou sanitaire des pays visités.

Nous, déclarons avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente.

Fait à Mantes La Jolie en double exemplaire le 24 Septembre 2024

Pour le client \_\_\_\_\_

Pour l'Echappée Belle \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Nom *Mme Mehjaba MEBARAKOU*

Titre \_\_\_\_\_

Titre *Responsable Agence*

**L'Echappée Belle**

38 Rue de Lorraine - App. B12

78 200 MANTES LA JOLIE

01.34.00.14.08